

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 942 229 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
15.09.1999 Bulletin 1999/37

(51) Int Cl.⁶: **F21V 21/02, F21S 3/04**

(21) Numéro de dépôt: **99200618.9**

(22) Date de dépôt: **03.03.1999**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**

Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **10.03.1998 FR 9802906**

(71) Demandeur: **Koninklijke Philips Electronics N.V.
5621 BA Eindhoven (NL)**

(72) Inventeur: **Maisonneuve, Vincent
75008 Paris (FR)**

(74) Mandataire: **Charpail, François et al
Société Civile S.P.I.D.
156, Boulevard Haussmann
75008 Paris (FR)**

(54) Suspension de luminaire d'intérieur avec un cache pour cacher le point de fixation

(57) Le cache est fait de deux demi coquilles (20, 30) identiques l'une à l'autre, munies de moyens d'accrochage (21, 22, 31, 32) pour s'accrocher l'une sur l'autre. Chaque demi coquille comporte deux évidements (23, 33, 123, 133), situés de telle façon que lors-

que deux demi coquilles sont assemblées, deux évidements (23/123) ou (33/133) constituent ensemble une ouverture allongée au travers de laquelle un câble de suspension peut passer, plusieurs positions étant possibles.

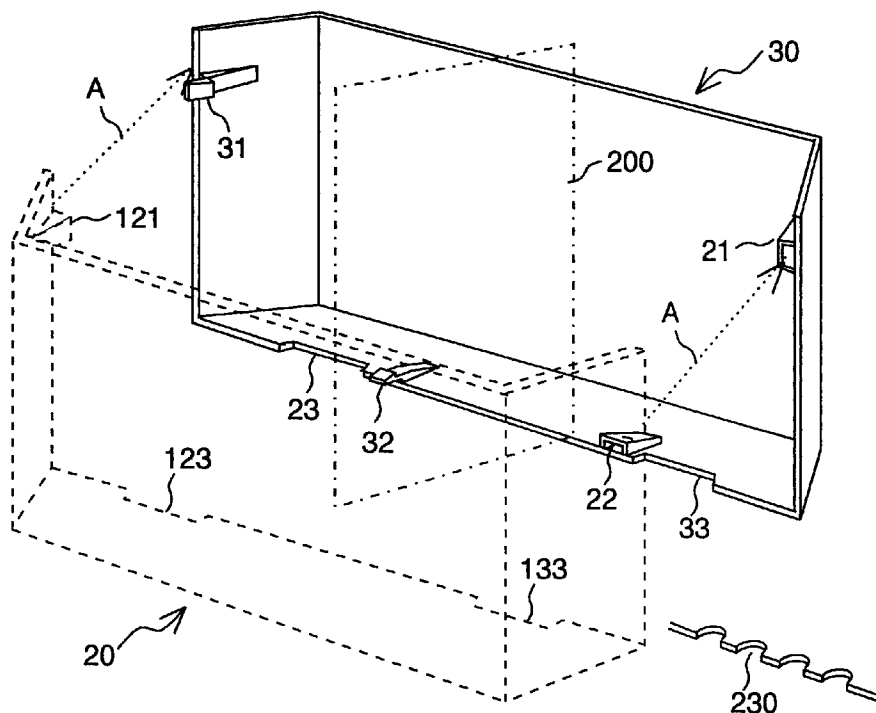


FIG. 3

EP 0 942 229 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif de suspension de luminaire d'intérieur comprenant au moins un lien de suspension à fixer en un point haut et un cache, dit cache piton, pour recouvrir et cacher le point de fixation, dispositif fait de deux demi coquilles, munies de moyens d'accrochage pour s'accrocher l'une sur l'autre, et comportant au moins un évidement situé de telle façon que lorsque les deux demi coquilles sont

[0002] Elle concerne en outre un luminaire.

[0003] Une suspension de luminaire selon le préambule ci-dessus est connue du document WO 96/21123 (KJERRUMGAARD). Selon ce document, le luminaire comprend un cache piton en deux moitiés, avec un système de clipsage des moitiés l'une sur l'autre, cache qui peut être placé autour du cordon d'alimentation après que ce dernier ait été fixé à une surface, par exemple un plafond.

[0004] Lorsque le luminaire n'est pas simplement suspendu par son cordon, l'art connu s'applique plus difficilement.

[0005] Pour résoudre ce problème, dans un dispositif comprenant au moins deux liens de suspension côte à côte associés à un même cache, les deux évidements assemblés constituent deux ouvertures propres à entourer chacune un des deux liens.

[0006] Des modes particuliers de réalisation apparaissent dans les revendications dépendantes 2 à 7.

[0007] Un luminaire comprend avantageusement un dispositif de suspension selon l'invention.

[0008] Ces aspects de l'invention ainsi que d'autres aspects plus détaillés apparaîtront plus clairement grâce à la description suivante d'un mode de réalisation constituant un exemple non limitatif.

[0009] La figure 1 représente en perspective, vu de dessus, un luminaire suspendu.

[0010] La figure 2 représente en perspective un étrier de fixation pour un tel luminaire.

[0011] La figure 3 représente en perspective un cache pour recouvrir et cacher l'étrier de fixation.

[0012] Le luminaire de la figure 1 est un luminaire d'intérieur par exemple équipé de tubes fluorescents. Il comprend un corps 10 constituant le luminaire proprement dit, et est suspendu par quatre liens 5A, 6A, 5B, 6B, par exemple des câbles métalliques, à fixer solidement en un point haut, par exemple à un plafond. Les deux liens de suspension 5A et 6A sont situés côte à côte avec un entraxe E et associés à un même cache (2030) ; il en est de même pour les deux liens 5B et 6B, à l'autre extrémité du luminaire. Deux étriers 1A et 1B permettent une fixation au plafond. Des caches pitons 2030 et 3020 sont prévus pour recouvrir et cacher les étriers de fixation.

[0013] L'étrier 1 de la figure 2, correspondant aux

étriers 1A et 1B de la figure 1, est faite d'une tôle pliée et comprend deux orifices 2 et 3 dans une partie horizontale supérieure, pour le passage de vis de fixation. Dans une partie horizontale inférieure sont ménagés une première série de quatre trous 4 à 7 et une seconde série de quatre trous 8 à 11 (les références 5, 6, 9, 10 sont omises sur la figure pour simplifier), qui offrent la possibilité de placer un lien dans l'un des trous au choix, les différentes positions possibles étant indiquées par huit lignes en trait mixte dont deux sont référencées 12 et 13. Ceci procure sept possibilités d'entraxe E entre les deux liens 5A-6A ou 5B-6B, ce qui permet d'utiliser le même étrier pour n'importe quel luminaire. Bien entendu, on peut prévoir plus ou moins de trous. L'étrier sert aussi de support à un bornier non représenté.

[0014] Le cache de la figure 3, pour recouvrir et cacher les étriers de fixation, est fait de deux demi coquilles 20 et 30 identiques l'une à l'autre, munies de moyens d'accrochage 21, 22, 31, 32 pour s'accrocher l'une sur l'autre. Elles sont ici représentées séparées, la demi coquille 20 étant suggérée par un dessin en tirets de façon à laisser voir entièrement l'autre demi coquille. Elles peuvent être assemblées en les amenant l'une contre l'autre comme indiqué par les lignes en pointillé A. Des moyens d'accrochage mâles 31, 32 et femelles 22, 21 sont disposés dans une même demi coquille, symétriquement par rapport à un plan de symétrie transversal représenté en perspective avec la référence 200. Ainsi lorsque les deux demi coquilles sont assemblées, le moyen d'accrochage mâle 31 de la demi coquille 30 vient en prise avec le moyen d'accrochage femelle 121 de la demi coquille 20 et le tout forme une boîte ouverte sur une seule face, vers le haut. Des moyens d'accrochage hermaphrodites connus, non représentés, pourraient aussi être utilisés.

[0015] Le cache peut avoir toute forme désirée du point de vue esthétique. Par exemple celui de la figure 1 a ses extrémités arrondies alors que celui de la figure 3 a ses extrémités formant un dièdre. Les deux demi coquilles 20 et 30 pourraient aussi, dans certains cas, ne pas être identiques l'une à l'autre.

[0016] La demi coquille 30 comporte deux évidements 23, 33, et la demi coquille 20 comporte deux évidements 123, 133, situés de telle façon que lorsque les deux demi coquilles sont assemblées, deux évidements 23/123 ou 33/133 constituent ensemble une ouverture allongée au travers de laquelle un lien peut passer quelle que soit sa position, autrement dit quel que soit le trou utilisé dans l'étrier 1. Ainsi le même cache peut servir pour différents luminaires.

[0017] Les évidements peuvent aussi constituer des ouvertures multiples, comme indiqué en 230, de façon à offrir chacun plusieurs positions possibles pour le lien qui y passe.

Revendications

1. Dispositif de suspension de luminaire d'intérieur comprenant au moins un lien de suspension à fixer en un point haut et un cache pour recouvrir et cacher le point de fixation, dispositif fait de deux demi coquilles, munies de moyens d'accrochage pour s'accrocher l'une sur l'autre, et comportant au moins un évidement situé de telle façon que lorsque les deux demi coquilles sont assemblées, deux évidements de deux demi coquilles constituent ensemble une ouverture au travers de laquelle le lien peut passer, **caractérisé en ce que**, le dispositif comprenant au moins deux liens de suspension côte à côte associés à un même cache, les deux évidements assemblés constituent deux ouvertures propres à entourer chacune un des deux liens. 5
10
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comprend un étrier de fixation dans laquelle sont ménagés une première série de trous et une seconde série de trous qui offrent la possibilité de placer un lien dans l'un des trous au choix. 15
20
3. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les deux évidements assemblés constituent deux ouvertures allongées de façon à autoriser chacune plusieurs positions pour le lien qui y passe. 25
4. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les deux évidements assemblés constituent des ouvertures multiples de façon à offrir chacun plusieurs positions possibles pour le lien qui y passe. 30
35
5. Dispositif selon la revendication 1, comprenant au moins deux fois deux liens de suspension côte à côte, **caractérisé en ce qu'il** comprend deux paires distinctes de demi coquilles propres à entourer chacune deux liens. 40
6. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** des moyens d'accrochage mâles et femelles sont disposés symétriquement dans une demi coquille. 45
7. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens d'accrochage sont hermaphrodites. 50
8. Luminaire **caractérisé en ce qu'il** comprend un dispositif de suspension selon l'une quelconque des revendications 1 à 7. 55

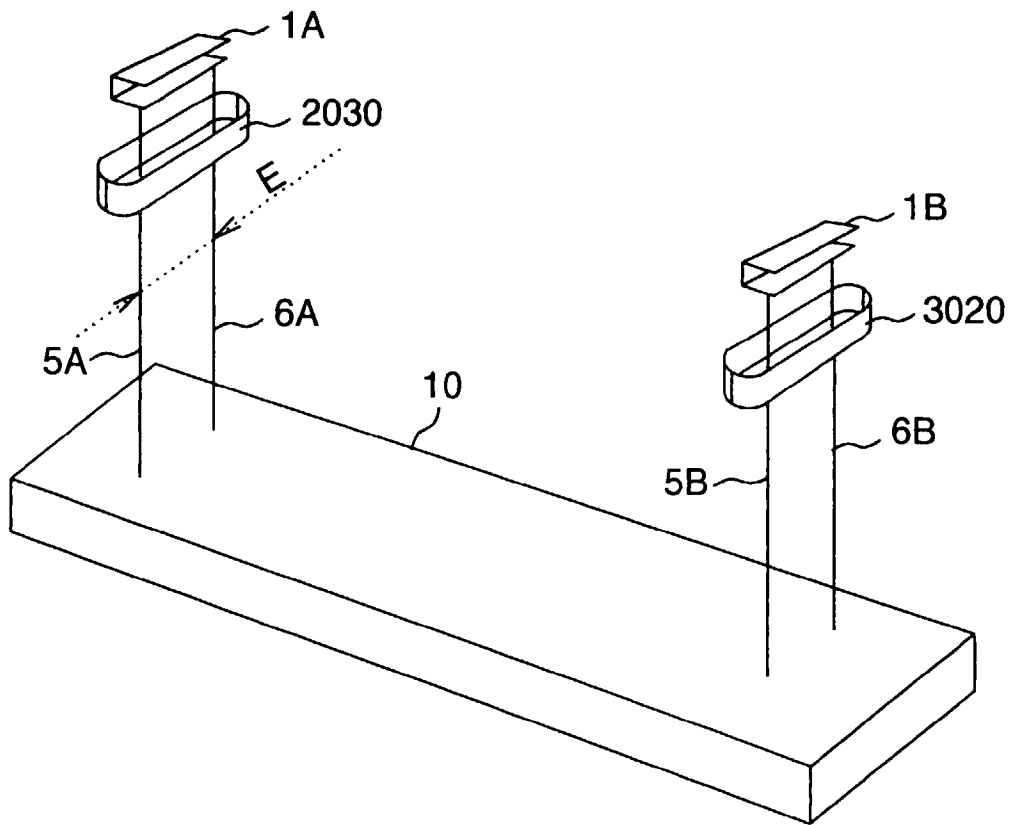


FIG. 1

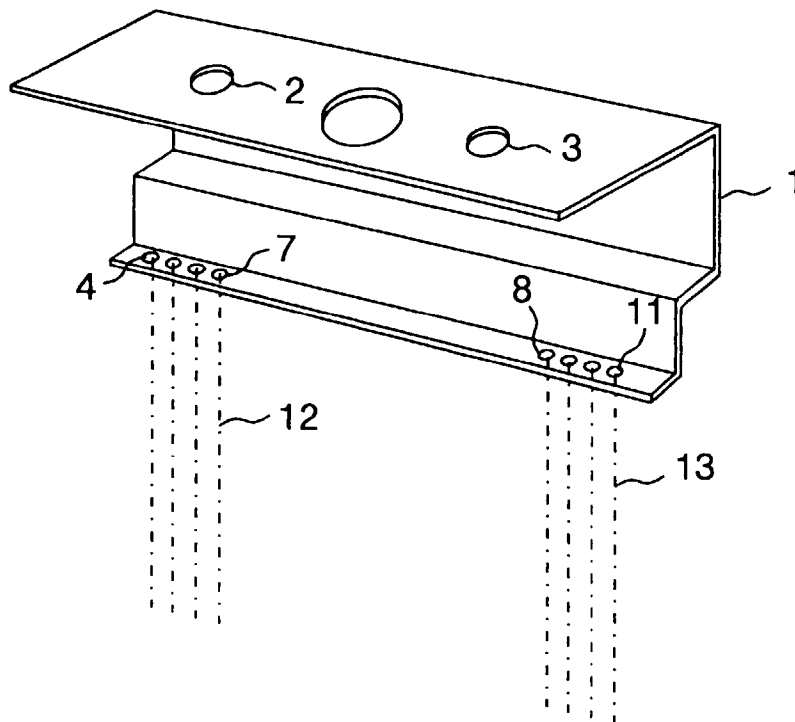


FIG. 2

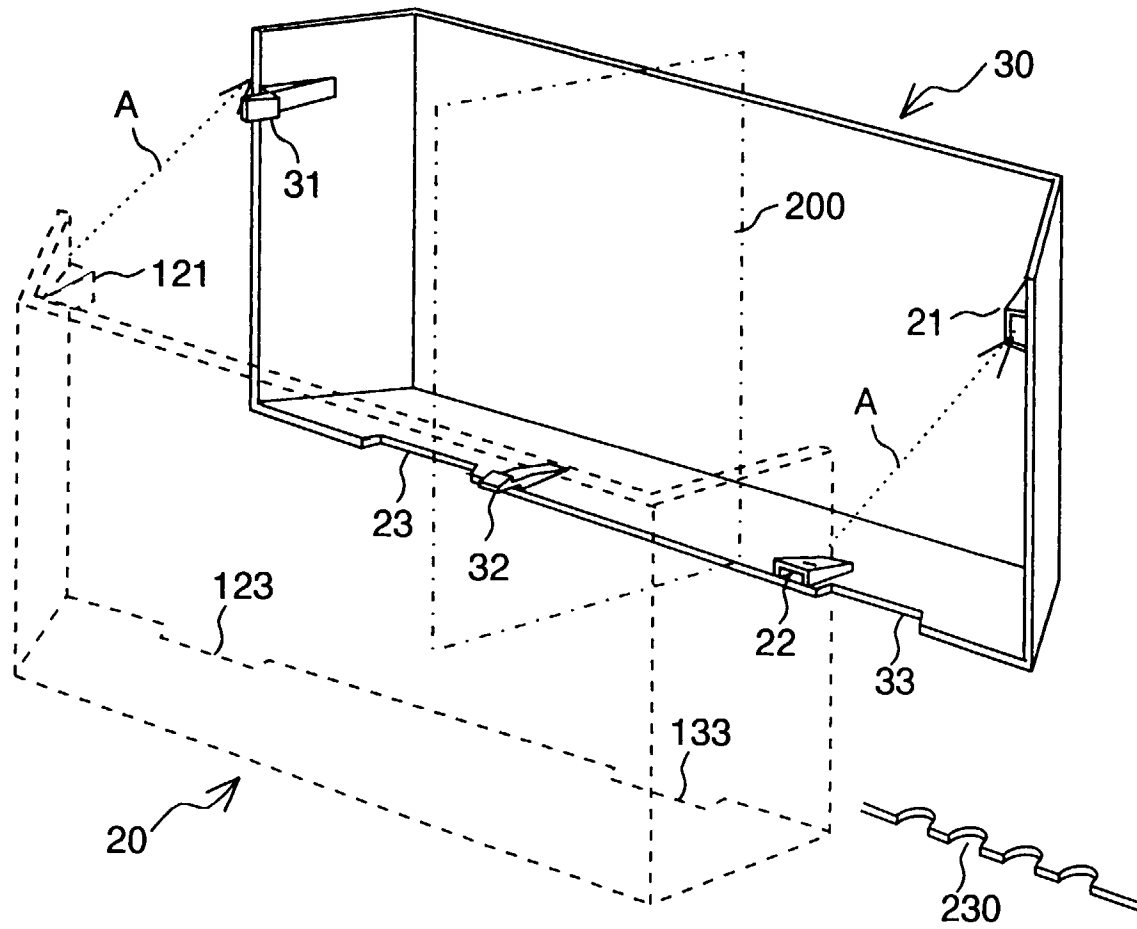


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 20 0618

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.6)
D,Y	WO 96 21123 A (KJERRUMGAARD VIBEKE) 11 juillet 1996 * page 8, ligne 23 - page 9, ligne 6 * * figure 3 * ---	1,6,8	F21V21/02 F21S3/04
Y	FR 2 664 365 A (LEGRAND SA) 10 janvier 1992 * page 4, ligne 4 - ligne 27 * * page 4, ligne 32 - page 5, ligne 16 * * figures 1,2 * ---	1,6,8	
A		2	
A	WO 97 01063 A (THOPATENT DATA APS; KJERRUMGAARD VIBEKE) 9 janvier 1997 * page 9, ligne 12 - ligne 15 * * page 10, ligne 32 - page 11, ligne 24 * * figures 1,3 * ---	1,7,8	
A	EP 0 284 740 A (TRILUX LENZE GMBH & CO KG) 5 octobre 1988 * colonne 6, ligne 24 - ligne 46 * * figures 1,8,9 * -----	1,8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.6)
			F21V F21S H02G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 4 juin 1999	Examineur Clabaut, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03/02 (P4/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 20 0618

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-06-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 9621123 A	11-07-1996	AU 700223 B	24-12-1998
		AU 1382495 A	24-07-1996
		EP 0801718 A	22-10-1997
		JP 10512088 T	17-11-1998
		NO 972956 A	29-08-1997
		PL 320956 A	24-11-1997
FR 2664365 A	10-01-1992	AUCUN	
WO 9701063 A	09-01-1997	AU 6298496 A	22-01-1997
EP 0284740 A	05-10-1988	DE 3710609 A	20-10-1988
		AT 105394 T	15-05-1994
		DE 3889375 D	09-06-1994

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82